

Convocation du 09 janvier 2015

- Budget 2014 : Délibérations modificatives transfert et ouverture de crédits
- Autorisation mandatement dépenses investissement 2015
- Etude devis : Signalisation dans village, pose jeux enfants
- Questions diverses

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 janvier 2015

Présents : FAIVRE Jean-Pierre, SERRUROT François, FEVRE Corinne, ROUSSEAU François, BAUDARD Didier, HUMBLOT Yves, BALLOT Emmanuelle, BUCHAILLOT Thierry, PESENTI Bruno, Jean-Louis LAPLACE, Benoit VIELLARD, Céline LABOUROT, Andrée PRUNEAUX

Absentes : Audrey GAUTHIER, Béatrice SALLES

BUDGET 2014 : Délibérations modificatives transfert et ouverture de crédits :

- OUVERTURE CREDITS BUDGET COMMUNAL

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'afin de prendre en compte dans la comptabilité communale, les travaux effectués, sous mandat, par le SIDEK, il convient d'intégrer en dépenses et en recettes le montant des travaux concernant l'éclairage public rue des Peupliers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'effectuer les ouvertures de crédits suivantes :

- En dépenses :
 - ✓ 3 112 € imputés à l'article 2315/041
- En recettes :
 - ✓ 442 € imputés à l'article 16878-041
 - ✓ 2 670 € imputés à l'article 238/041

- OUVERTURE CREDITS BUDGET LOTISSEMENT

Afin de pouvoir effectuer les rectifications demandées par M. le Trésorier de la Trésorerie municipale du Grand Dole, pour prise en compte de la TVA relative aux travaux du SIDEK au lotissement LA MOTTE,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide d'effectuer les ouvertures de crédits suivantes au budget lotissement 2014 :

- ✓ En dépenses :
 - Article 605 : 20 643 €
- ✓ En recettes :
 - Article 773 : 18 560 €
 - Article 7475 : 2 083 €

- RECTIFICATION BUDGET PRIMITIF 2014

Suite à la demande de M. le Trésorier de la Trésorerie municipale du Grand Dole concernant une anomalie relevée au Budget primitif communal 2014,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide d'effectuer les rectifications suivantes au budget primitif communal 2014 :

- ✓ Section de fonctionnement :
 - En dépenses article 023 : - 50 000 €
 - En recettes : article 775 : - 50 000 €
- ✓ Section d'investissement :
 - En recettes : article 024 : + 20 000 €
 - article 021 : - 50 000 €
 - En dépenses : article 2315 : - 30 000 €

AUTORISATION DEPENSES INVESTISSEMENT 2015 :

En application de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Autorise M. le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, avant le vote du budget primitif 2015, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2014, soit :
 - ✓ Chapitre 21 : 25 115 euros
 - ✓ Chapitre 23 : 11 913 euros

ETUDE DEVIS :

M. le Maire présente les devis suivants au Conseil Municipal :

- GIRODMEDIAS : Signalisation dans village
 - Nicolas GUIGNARD : Aménagement aire de jeux
 - JURA PVC : Fourniture et pose fenêtres et volets rénovation logement de la poste.
 - Jean-Luc RAICHON : Eclairage public rue de la Gare
- D'autres devis seront demandés et soumis au prochain conseil municipal

QUESTIONS DIVERSES :

Le Conseil Municipal :

- ✓ Autorise M. le Maire à signer tout acte relatif aux ventes des parcelles du lotissement communal « LA MOTTE »
- ✓ Décide l'octroi d'une aide d'un montant de 5.50 € par jour et par enfant pour les familles des collégiens et lycéens de PARCEY Participant à un voyage scolaire de plus d'une journée.

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal :

- ✓ Du courrier de M. le Président du Conseil Général souhaitant engager une réflexion sur l'avenir du patrimoine routier du département. La commune de PARCEY serait concernée par le transfert dans la voirie communale de la rue de la gare, actuellement route départementale.
- ✓ Du questionnaire du SIDEC concernant la compétence voirie
- ✓ De la « Foire aux questions » transmis par le SICTOM
- ✓ De la population légale de la commune en vigueur au 1^{er} janvier 2015, soit 984 habitants.

Séance levée à 21 H 30.

LE MAIRE

Jean-Pierre FAIVRE